



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 13 avril 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
Vu le code de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
Vu le décret n 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1 re classe des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2026 fixant au titre de la session 2026 la composition du jury du concours externe d'adjoint administratif de deuxième grade ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'adjoint administratif de deuxième grade, est modifié et constitué comme suit pour la session 2026 :

Président du jury : Monsieur Piter SABATER – attaché principal d'administration – Conseil départemental de Meurthe et Moselle

Vice-président : Monsieur David SAGE – chef d'établissement - Lycée professionnel Pierre Gilles de Gennes

Membres du jury :

- Madame Sophie CANTIANI – attachée d'administration – Rectorat de Nancy-Metz ;
- Monsieur Sébastien JAMBOIS – chef d'établissement - Lycée général et technologique Henri Poincaré ;
- Madame Manuelle FEUGIER – cheffe d'établissement - Collège Albert Camus ;
- Madame Pauline PERSONENI – secrétaire administrative de classe supérieure – Rectorat de Nancy-Metz ;
- Madame Maud NSINGI – attachée d'administration - Lycée professionnel René Cassin ;
- Madame Alexandra PREVOTAT-MAZE – attachée d'administration – Rectorat de Nancy Metz ;
- Monsieur Loïc GRANDPIERRE – chef d'établissement - collège Pierre Mendès France.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pierre-François MOURIER